

**INSTALLATION
VIABILITE
VIVABILITE
AVENIR**



Le monde agricole a toujours prôné le principe de solidarité notamment à travers le mouvement mutualisme. La Mutualité Sociale Agricole accompagne et est force de propositions pour faire évoluer les conditions de vie des agriculteurs tout au long de leur parcours professionnel mais aussi de leurs projets individuels et familiaux. Ainsi, dès 2014 les agriculteurs bénéficient d'un nouveau régime d'indemnités journalières pour la maladie et les accidents de la vie privée.

Les jeunes agriculteurs représentent l'avenir de notre agriculture en perpétuelle mutation, le maintien d'un tissu rural, des liens sociétaux et la régénération des outils productifs. La charte a pour vocation de mieux suivre chaque jeune agriculteur en leur faisant valoir les services, les aides techniques et les prestations que la Mutualité Sociale Agricole peut leur apporter.

Les événements de la vie conduisent parfois à un repli sur soi ou de la souffrance, c'est un des domaines où l'approche individuelle dans le respect et la discrétion peut être mise en place par nos professionnels de l'action sociale.

Service public, nous sommes là avec notre guichet unique. Sur notre seul organisme sont réunies toutes les branches de la sécurité sociale pour favoriser vos démarches, vous protéger des risques professionnels, vous proposer des actions complémentaires sur la famille, le logement, la Complémentaire santé grâce à Mutualia.

A votre écoute, l'essentiel et plus encore

Philippe Clarac,

**Président du comité départemental
du site de l'Ariège de la MSA MPS**



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore



MSA MIDI-PYRÉNÉES

► Un engagement à vous accompagner au plus près de votre installation

Cette aide comprend une information individualisée en amont, lors de la constitution du dossier d'affiliation, la remise d'un kit de présentation des prestations et cotisations, la réalisation de simulations des cotisations en fonction de la situation du jeune agriculteur, les possibilités d'aides en cas de difficultés et la présentation des services en ligne disponibles.

► Une aide à l'amélioration des conditions de travail et à la préservation de votre santé

L'accroissement des contraintes lié à l'activité agricole, l'exercice de cette profession de plus en plus en tant que travailleur isolé nécessite un auto diagnostic des risques susceptibles de générer des accidents ou de porter atteinte à l'état de votre santé. L'affiliation à L'ATEXA contribue à une sécurisation en cas d'accident ou de maladies professionnelles.

A votre demande, les conseillers de prévention des risques professionnels et les médecins du travail peuvent vous apporter toutes informations et conseils. A cet effet, une visite médicale gratuite avec dépistage d'éventuels troubles ophtalmologiques ou auditifs est proposée au jeune agriculteur.

Des actions collectives de formation sont régulièrement mises en place. Des équipements de sécurité sont financés de façon importante dès lors qu'il y a un engagement à les utiliser en commun et qu'ils réduisent des risques importants liés à titre d'exemple à l'élevage ou à la mécanisation.

► Un suivi des événements de la vie du jeune agriculteur et de sa famille

Depuis de nombreuses années, le conseil d'administration a mis en place une politique pour favoriser le départ en vacances des jeunes agriculteurs et de leur famille, l'accès aux loisirs, des aides aux études des enfants, en fonction de l'âge, l'accès à des examens médicaux et soins dentaires et la mise en place d'actions collectives permettant aux jeunes parents de se rencontrer afin d'améliorer les liens sociaux dans et hors milieu agricole.

Le jeune agriculteur peut solliciter un rendez-vous pour faire le point sur les prestations auxquelles il pourrait prétendre au titre légal – santé, famille, retraite, accidents du travail mais aussi extralégales – sorties loisirs, vacances...

La MSA

Le Président des Jeunes
Agriculteurs de l'Ariège

➡ Qui sommes-nous ?

- Un organisme de protection sociale des agriculteurs, des salariés agricoles et de leur famille sur les départements de L'Ariège, du Gers, des Hautes Pyrénées et de la Haute Garonne.

Un guichet unique pour vos prestations maladies, familiales et retraites

Des services de santé au travail et d'action sanitaire et sociale

➡ Comment nous contacter ?

" Une seule adresse pour la MSA Midi Pyrénées Sud " :

Internet : www.msa-mps.fr

Téléphone : 05.61.10.40.40

Courrier : MSA Midi Pyrénées Sud

61 Allée de Brienne

31064 TOULOUSE CEDEX



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore